

07-02 Réunion du Conseil Municipal : Admissions en non-valeur, Indemnités des élus, Redevance d'occupation du domaine public

2026-07-02 19:00:55

00:00:00 Thierry Plouvier

On va ouvrir la séance de réunion de conseil municipal du 2 juillet. Vous remercier de votre présence. Excusez les conseillers qui sont absents et qui ont donné une procuration. Je vais demander à Jean-François Héquet de faire l'appel des membres du conseil municipal présents ce soir.

00:00:30 Jean-François Héquet

Présent, Monsieur François Baldari. Il va peut-être arriver. Présent, Monsieur Jean-Michel Bradu. Présent. Présent, Monsieur Jean-François Héquet, je suis là. Monsieur Luc Blanchard, présent. Présent, Présent, Présent, Présent et Présent.

00:01:12 Thierry Plouvier

François va peut-être, François Baldari pardon, va nous rejoindre et si parfois il ne nous rejoignait pas, une fois que l'on sera arrivé à la fin du premier sujet à l'ordre du jour, on se servira de son pouvoir parce qu'il a laissé un pouvoir à Jean-Michel Bradu. On a les pouvoirs ici de Constance Le Vert, de François Langlois, de François Baldari et d'Aurélien Dubos.

00:01:43 Thierry Plouvier

Je poursuis en faisant la nomination d'un secrétaire de séance. On va choisir Johane Guérout. On a la présence de Céline Plésant, notre secrétaire de mairie, que je remercie de sa présence. J'ai à vous faire approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin dernier, il y a moins d'un mois, que vous avez reçu avec votre convocation et avec l'ordre du jour.

00:02:17 Thierry Plouvier

Est-ce qu'il y a des observations à noter sur ce procès-verbal ?

00:02:25 Thierry Plouvier

Non pas d'observation particulière, donc je mets la résolution aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre ? François. Pardon.

00:02:44 Thierry Plouvier

Voté à l'unanimité pour ce qui concerne le procès-verbal. Le premier point à l'ordre du jour, on va faire tourner le procès-verbal pour que vous puissiez le signer. Ah bah voilà, très bien François. Bonsoir à toi. François vient de nous rejoindre. Parfait. On nous fait le premier point à l'ordre du jour.

00:03:10 Thierry Plouvier

Se rapporte aux admissions en non-valeur et à une créance éteinte. Chaque

année, le conseil municipal doit délibérer pour passer d'abord un certain titre de recettes qui n'ont pas été recouvrées malgré des mesures mises en œuvre par le Trésor public.

00:03:29 Thierry Plouvier

C'est ce que l'on appelle dans le jargon administratif une admission en non-valeur et certaines créances éteintes, ainsi que je vais vous l'expliquer.

L'admission en non-valeur c'est un titre de recette qui a été émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues, c'est souvent des loyers, des droits d'occupation des domaines publics, des places de marché, certains titres restent impayés. Dans ce cas, le comptable public engage des mesures de recouvrement.

00:03:59 Thierry Plouvier

C'est une procédure de mise en demeure par huissier, saisie bancaire, etc. Si malgré ces mesures de recouvrement, la créance reste toujours irrécouvrable, le comptable public dresse alors un état des créances à mettre en non-valeur. L'admission en non-valeur est une écriture comptable permettant l'apurement budgétaire pour ces créances anciennes, bien évidemment. Il est précisé que les crédits ont déjà été budgétés à l'article 6541 au BP 2026.

00:04:33 Thierry Plouvier

Et pour cette année, le Trésor public nous indique que l'état dressé s'élève à 208,13 euros. Pour info, c'est un titre de recette qui avait été établi par la mairie en faveur de la boulangerie des ... ,SARL, pour des droits de terrasse. Ces droits de terrasse n'ont jamais été payés malgré les recouvrements du trésor et aujourd'hui on est obligé de mettre cette somme-là en non-valeur.

00:05:09 Thierry Plouvier

Ensuite, vous avez une créance éteinte. La créance éteinte,

00:05:16 Thierry Plouvier

Sont différentes des admissions en non-valeur, ce sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose donc à la commune créancière. Il s'agit principalement, et c'est dix fois sur dix, de jugements émis par des tribunaux ordonnant la clôture pour insuffisance d'actifs.

00:05:46 Thierry Plouvier

C'est bien souvent les sociétés qui sont mises en liquidation judiciaire et de ce fait, le comptable ne peut plus effectuer aucune action en recouvrement. Le processus est le même que pour les créances en non-valeur. Le comptable reste à la commune un état annuel et pour cette année, l'état en créance éteinte s'élève à 20 €. On est obligé de prendre une délibération pour passer cette créance éteinte. Il s'agit donc d'un titre de recette de 2023 en faveur de madame des commerçants pour des droits de marché.

00:06:22 Thierry Plouvier

On n'a pas mis les noms. Les crédits ont été budgétés également au BP 2026 et on doit passer ces deux créances et cette somme en non-valeur par une délibération. Moi je pense vous avoir fourni toutes les explications assez

détaillées et je vous propose, s'il n'y a pas de prise de parole ni de questions complémentaires, de passer au vote de cette délibération.

00:07:00 Thierry Plouvier

Est-ce qu'il y a des prises de parole déjà ? Parce que tout est bien compris pour ces deux sommes-là. Est-ce que c'était.

00:07:06 Luc Blanchard

La même personne qui était à la boulangerie en 2021 ?

00:07:10 Thierry Plouvier

C'est, ça commence par un D..

00:07:15 Céline Plésant

00:07:15 Thierry Plouvier

Non, ce n'est pas la même personne.

00:07:20 Thierry Plouvier

Je vous propose.

00:07:21 François Baldari

Si je peux me permettre ?

00:07:24 François Baldari

Justement, c'est une réelle question puisque aujourd'hui les collectivités, c'est très simple, le Trésor public, et tu l'as dit principalement, mais en règle générale, ce n'est pas en règle générale, c'est 100% parce qu'un tribunal a fait toutes les démarches nécessaires. Maintenant, je pense qu'ils simplifient et ils mettent à la charge, comme d'habitude, les collectivités à justement supporter toutes ces recettes, en fin de compte, cette dépense, parce que c'est une recette à la base, mais comme on ne l'a pas, ça se transforme en dépense. Maintenant, il y a un sujet. Alors je vais être très clair, même si c'est en conseil municipal.

00:07:54 François Baldari

Il y a un vrai sujet aujourd'hui, c'est le marché. Ça peut être aussi concernant le domaine public, je ne pourrais pas être trop fort dans les droits de place ou autre, marché, terrasse, à un moment donné, qu'est-ce que l'on fait ? Parce qu'aujourd'hui, on peut avoir quelques camelots qui, pour x raisons, quand on leur parle, nous racontent tous leurs déboires personnels, professionnels, tout ce que l'on veut. Simplement, on fait quoi ? On laisse grossir cette dette qui, je sais très bien, à un moment donné, pour certains, sera irrécouvrable.

00:08:27 François Baldari

Parce qu'aujourd'hui, le Trésor Public ne fait pas non plus de démarches pour aller très loin et maintenant, on a trouvé aussi un petit peu l'astuce très facile, c'est : « la collectivité vous supportez ? » Par contre, ça fait, pour certains, ça traîne depuis un petit moment. Les sommes montent quand même. Et aujourd'hui, on fait quoi ? On leur interdit le marché ? On leur interdit. Et ça, je pense que c'est une réelle question qu'il va falloir qu'on se pose au niveau de la commission sur le domaine public, parce que c'est un vrai problème. C'est soit, quelque part, on prive nos administrés d'une vaste activité économique qui rend service,

00:09:07 François Baldari

Et par contre, nous à côté, on n'a plus de recette là, pas tous. C'est pas une réalité.

00:09:13 Luc Blanchard

Qu'est-ce qu'on a comme moyen, c'est qu'il vient de s'installer à part prendre son camion et lui emmener.

00:09:19 François Baldari

Ça on n'a pas le droit.

00:09:22 Luc Blanchard

00:09:23 François Baldari

Donc ça, on n'a pas le droit. Lettre recommandée, remise, tamponnée, nous en avons. Nous avons des courriers puisque moi je remets en mains propres et on fait tamponner justement. Ils attestent comme quoi ils ont bien eu le courrier remis en main propre avec leurs dettes.

00:09:39 Luc Blanchard

Je pense que les concernés vont quand même venir s'installer en se disant "de toute façon, on est là, on va pas nous virer.

00:09:43 François Baldari

Mais justement, si à un moment donné on va pouvoir le faire, simplement que quelque part on enlève aussi une attractivité. Je me fais l'avocat du diable, soit on joue aux gendarmes, on est très clair, et on arrive sur le marché, comme pour certains camelots avec qui j'ai quelques discussions, et là c'est un clash. Et évidemment, qu'est-ce que l'on fait ? Le camelot fait vite à aller parler aux administrés, comme quoi il est malheureux et que la commune est méchante parce que M. Baldari l'a demandé, et puis je ne vais plus pouvoir venir, et puis les gens qui viennent parce que justement c'est intéressant d'acheter leurs produits, tu te fais l'avocat du diable, simplement que ça c'est pas à cacher, c'est qu'aujourd'hui on commence à avoir des impayés qui vont commencer à peser, je vous rassure, mais on est sur certaines sommes, je pense qu'on peut le dire, on est à plus de 1000€, 1800, 1900€.

00:10:33 François Baldari

C'est une somme pour un camelot. Et pour.

00:10:38 Tiphaine Hecketsweiler

En soi, c'est inéquitable par rapport à ceux qui payent.

00:10:45 François Baldari

Oui, justement, c'est inéquitable. Il faut pas laisser monter trop une dette. Oui, mais on peut pas laisser monter trop une dette. Mais je veux dire, on a des démarches à faire à partir du moment où on n'est pas entendu. À un moment donné, ce que l'on peut faire, c'est de dire : vous venez plus, mais si tu ne viens plus, enfin si tu l'empêches de venir, ça casse aussi quelque part l'attractivité que tu as sur alors il faut retrouver le camelot parce que aujourd'hui, attention, il faut pas rêver non plus, c'est de plus en plus difficile. [Jean-François Héquet] Il fait quand même du chiffre d'affaires qui lui permet de payer quand même à sa place, [F Baldari] ça on est tout ça, on est tous

d'accord. On a beau leur expliquer, en plus le prix à Lyons, s'il est vraiment pas, enfin il est raisonnable au niveau de ce marché, dans ces cas-là il va continuer de venir sans payer.

00:11:22 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Non parce que les autres vont pas.

00:11:24 François Baldari

Le faire parce que j'en parle.

00:11:27 François Baldari

Mais simplement que les autres, on va pas raconter la vie des autres. Là, je prends la parole parce que justement, je veux quand même mettre ça. Je pourrais l'écrire, vous ferez comme vous voudrez puisque c'est public, mais là, on est pas là. Moi, je suis pas là pour viser tel ou tel camelot. Moi, je connais les camelots, mais c'est le principe que je suis en train de dénoncer quelque part. C'est qu'au bout d'un moment, en tout cas pour ma part, je me trouve quand même coincé d'avoir fait toutes les démarches. C'est soit je lui interdis vraiment et c'est même intervention de la gendarmerie et il quitte le marché.

00:11:58 Jean-François Héquet

Quel est son...argument pour pas payer ? Parce que c'est dur. La conjoncture est difficile. Elle est difficile pour tout le monde. Si tout le monde ne se met à pas payer, on est mal barré.

00:12:06 François Baldari

C'est pour ça que j'ai alerté un petit peu, parce qu'il va y avoir des sujets. Vous l'écrirez comme vous l'entendrez sur le compte-rendu, simplement qu'aujourd'hui, il y a de réelles questions à se poser. Donc effectivement, si c'est rendu public, les camelots qui payent vont se dire « on ne va pas passer pour des mauvais payeurs lorsqu'on paye », mais ceux-là n'ont pas de soucis, ils n'en ont aucun. Simplement, qu'est-ce qu'on fait avec ceux qui ? Alors il y a des fois, il y a des petites erreurs, il ne faut pas prendre tout. Mais là, on a quand même deux, enfin un cas surtout, deux situations quand même.

00:12:35 Céline Plésant

Oui, il y en a un, c'est mauvaise. Non, ça,

00:12:37 François Baldari

On est d'accord, mais moi je ne peux pas. Les temps sont durs. Mais oui.

00:12:48 Céline Plésant

Mais là pour l'instant,

00:12:49 François Baldari

On n'en est pas à ce stade-là.

00:12:51 Céline Plésant

Quand la personne, la dette commence à se prolonger, c'est le Trésor public qui lance la procédure, c'est pas nous. Et ce camelot, pour en avoir discuté donc avec le percepteur en début d'année, il travaille avec un autre, Compte bancaire. Donc forcément, la trésorerie ne peut pas aller sur un autre.

00:13:21 Céline Plésant

Il y a une mauvaise foi. Toutes les astuces sont là pour. Ils sont plus bas à coup.

00:13:31 Céline Plésant

La preuve que non.

00:13:33 Luc Blanchard

Après, on peut toujours mettre dans le compte rendu que les camelots qui ne payent pas ne sont plus acceptés. L'autre jour,

00:13:41 François Baldari

On a fait notre commission, mais c'était pas le sujet, on y viendra plus tard, simplement quand je le prends quand même parce que pour alerter, pour dire, soyez pas étonné, à un moment donné, je sais très bien ce qui va se passer. Et encore une fois, c'est soit on fait le méchant, et donc on ne le prend plus, on ne prend plus le camelot, mais on pénalise quelque part. On pénalise beaucoup si on prend plus le camelot ? Oui, sincèrement.

00:14:05 Jean-François Héquet

Ça veut dire que c'est un mec qui fait du chiffre d'affaires quand même. [F Baldari] Oui, non mais d'accord, je veux dire par là.

00:14:11 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Et pourrait-on le remplacer par un autre ?

00:14:16 François Baldari

Pas facile cette activité.

00:14:20 François Baldari

Il n'y a pas beaucoup de demandes.

00:14:23 Thierry Plouvier

Tu fais bien, François, d'alerter quoi faire de l'ensemble du conseil municipal.

00:14:24 François Baldari

Après, on ne rentrera pas dans le détail. Mais c'est quelque chose qui va grandir, qui va fleurir. Et il faut vraiment qu'on assume aussi notre rôle, mais c'est-à-dire que même quand on va rencontrer les industries qui vont nous dire « ah bah il n'y a plus », non il n'y a plus. C'est pas.

00:14:43 Jean-François Héquet

Mauvais de laisser des dettes, c'est très mauvais pour plein de choses.

00:14:50 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Aussi bien pour le débiteur que pour

00:14:52 Thierry Plouvier

Et puis pour les autres marchands, c'est jamais simple.

00:14:59 Tiphaine Hecketsweiler

On peut peut-être réfléchir à la question.

00:15:03 Tiphaine Hecketsweiler

Quelque chose, une astuce, une discussion ?

00:15:06 François Baldari

Non, mais une discussion, ça, je vous laisse aller discuter, il n'y a aucun souci, ça, je vous laisse aller discuter, je te donnerai le nom et je te laisserai aller discuter. Mais je crois que tu as déjà eu une petite altercation. Je ne sais pas pourquoi.

00:15:22 François Baldari

Moi, au contraire, si quelqu'un peut venir m'aider dans la discussion, on touche le pactole. Je peux vous dire que je vous saluerai et je le ferai savoir publiquement en disant « bravo, chapeau ! » Parce que moi je n'y suis pas arrivé. Et pour l'instant, le Trésor public n'a pas non plus dégainé,

00:15:41 Céline Plésant

Il y a des procédures en cours sur les anciens titres, ça date de.

00:15:48 Céline Plésant

Et puis à un moment, comme vous dites, ce qui va se passer, c'est que ça va passer en admission non-valeur parce que la trésorerie va dire.

00:15:56 Thierry Plouvier

Le trésor public, à un moment donné,

00:16:00 Céline Plésant

C'est 4 ans. Oui, c'est 4 ans.

00:16:06 François Baldari

On n'a pas pu. Tu as annulé en fin de compte, tes recettes et ça ne passe pas.

00:16:16 Céline Plésant

On annule à notre comptabilité.

00:16:25 Emmanuelle Fisset-Coupleux

On passe une heure après qu'il est installé. Je lui dis vous pouvez nous donner la recette que vous avez vendue depuis une heure.

00:16:32 François Baldari

Vous rendrez vite compte que ce n'est pas légal, mais vous pouvez le faire. Je peux vous assurer que vous allez avoir des surprises dans ce que vous avez envie de faire, mais moi, je vous laisse faire. Bien au contraire, si tu peux me récupérer la somme. Alors là, c'est pareil, je te dis, je saluerai, je le ferai savoir, mais je pense que si tu vas lui demander son fonds de caisse.

00:16:57 Tiphaine Hecketsweiler

Je voulais savoir.

00:17:00 François Baldari

Pourquoi les gendarmes viennent.

00:17:04 Thierry Plouvier

Pour cette première résolution, on va mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Très bien, je vous remercie. Le deuxième point à l'ordre du jour concerne une régularisation qui est demandée par la préfecture qui se rattache aux délibérations qui ont été prises le 26 mars

dernier. Elle porte le numéro 9 sur les indemnités des adjoints et le numéro 5 sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal.

00:17:35 Thierry Plouvier

Dans la délibération numéro 5 qui concerne les délégations consenties au maire par le conseil municipal, on avait volontairement choisi de ne pas fixer les limites financières des délégations, voulant les fixer coup par coup par une délibération spécifique du conseil municipal. Or cela ne convient pas aux services de la préfecture et demande une régularisation et de nouvelles délibérations, la 5 et la 6. Revenons donc à la délibération numéro 6 qui concerne les indemnités des adjoints.

00:18:10 Thierry Plouvier

J'expose les faits suivants : les services de la préfecture demandent, quels sont les motifs justifiant la différence de traitement des adjoints à 11,77 % pour messieurs Baldari-Bradou et des adjointes à 10 % pour mesdames de Lassus et Bommet-Obin. Je pense que le message avait été clair le 26 mars dernier et parfaitement assumé lorsqu'on a pris cette délibération. Rappelez-vous que la question avait été abordée.

00:18:44 Thierry Plouvier

Et la réponse apportée avait été sans ambiguïté et respectueuse des fonctions d'adjointe qui avaient été confiées à madame de Lassus et à madame Bommet-Obin. Il avait été rappelé que les motifs qui prédominaient, la différence entre 11,77 et 10 % se rapportaient uniquement à la charge des compétences attribuées des délégations confiées et à l'expérience de maire adjoint déjà exercée par Messieurs Baldari et Bradou sur leurs précédents mandats.

00:19:15 Thierry Plouvier

Je vous le dis, je ne vais pas rentrer dans un débat stérile ni polémiquer sur les inégalités entre les femmes et les hommes et encore moins parler de différenciation entre les adjoints et les adjointes.

00:19:32 Thierry Plouvier

Pour moi, il n'y a pas de débat, nous sommes des élus de la République élus au suffrage universel au service de nos concitoyens. Pour moi, ce que je pense, ce qui est regrettable, c'est qu'en 2026, le service de l'État puisse requalifier une délibération sur ces motifs de notion de parité et d'égalité entre les femmes et les hommes. Et malheureusement, nous en sommes encore là. Voilà ce que je vous ai exposé et je vous propose pour mettre fin à toute polémique.

00:20:02 Thierry Plouvier

Donc je vous propose d'aligner le montant des indemnités des adjointes et des adjoints à 11,77 comme ça il y aura pas d'histoire. Le passage de 10 % à 11,77 pour l'ensemble des adjoints hommes et femmes respecte bien donc l'enveloppe globale des indemnités puisqu'on avait diminué l'indemnité maire pour pouvoir avoir justement ces indemnités pour les adjoints. Et donc voilà ce que je vous propose ce soir d'avoir la possibilité d'aligner le montant des indemnités des adjointes et des adjoints à 11,77%.

00:20:44 Thierry Plouvier

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

00:20:46 Tiphaine Hecketsweiler

Oui, juste pour rappeler qu'on avait discuté et qu'on avait souligné avec conscience.

00:20:52 Tiphaine Hecketsweiler

C'est dommage qu'on l'ait pas fait en amont.

00:20:59 Tiphaine Hecketsweiler

Remarquez que vous avez choisi d'augmenter tout le monde et non pas de diminuer tout le monde, ce qui aurait pu être une possibilité.

00:21:05 Thierry Plouvier

Parce que c'est le montant, le montant de l'indemnité d'adjoint est de 11,77. On a la possibilité de le diminuer, mais pas de l'augmenter. L'augmentation donc de 11,77 c'est le montant de l'indemnité des adjoints. On est d'accord ? Donc on aligne tout le monde à 11,77 comme ça il n'y aura pas d'histoire. C'est ce que j'ai mis dans mon propos, que la question avait été posée et que pour nous, en tout cas membres de la majorité, il n'y avait pas d'ambiguïté concernant entre les hommes et les femmes.

00:21:42 Thierry Plouvier

Pour nous, on est tous élus de la République. Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes. C'est uniquement sur les compétences attribuées, les délégations confiées et l'expérience de maire adjoint qui avait déjà été exercée par François Baldari et Jean-Michel Bradu. Voilà.

00:22:00 Tiphaine Hecketsweiler

Donc ça ne marchait pas pour Isabelle.

00:22:03 Thierry Plouvier

En termes d'expérience de maire adjoint, Isabelle n'a jamais été maire adjointe.

00:22:10 Thierry Plouvier

Donc ça concerne.

00:22:14 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Mais je voudrais savoir quand même. C'est vrai que c'est une façon de se renier de ce qu'on a décidé tous ensemble la dernière fois. Donc quelle serait la conséquence si on votait contre ?

00:22:26 Thierry Plouvier

00:22:29 Thierry Plouvier

Pour te répondre Emmanuelle à ta question, c'est le contrôle de l'égalité qui considère ils ont pris le.

00:22:36 Thierry Plouvier

La question de la parité en disant que c'est pas normal que les femmes aient 10% et les hommes ont 11,77. Ils n'ont pas été regarder pour savoir s'il y avait une compétence, beaucoup plus de. Je veux dire d'expérience, etc.

00:22:52 Luc Blanchard

Ils n'ont pas regardé tout ça. Je pense que c'est justement le fait que ce soit la même chose ?

00:22:57 Thierry Plouvier

C'est pas moi qui ai fait la loi sur la parité et de déterminer.

00:23:04 Thierry Plouvier

Pour les adjoints, la parité entre un homme, une femme, un homme, une femme, donc ça s'est trouvé.

00:23:10 François Baldari

C'est le service de l'État, c'est l'État. Et sachez quand même qu'on vous parle de parité pour faire une liste puisqu'on est sur les élections parité. Si on a des adjoints, si on en a 4, c'est parité, si on en a 3, on va avoir une différence de un. Ceci étant, dans un conseil municipal comme au conseil communautaire, si vous avez une démission, un départ ou quoi que ce soit, c'est la personne. On a la. Enfin, on a eu la parole, c'était théoriquement, c'est Monsieur Noiret qui aurait dû. Il a démissionné dès le lendemain des élections et c'est Constance, une femme, qui est montée .

00:23:40 François Baldari

Moi premier, j'ai réagi quand j'ai su que Gilles donnait sa démission, je me suis dit on va avoir Didier, Monsieur Hourriez. Et on m'a dit non, non, c'est la suite et pour la Communauté de communes, on a le même sujet. Donc la parité, l'État fait bien ce qu'il veut. Ils ont encore pas forcément très bien réfléchi nos énarques, comme d'habitude, ils restent un petit peu trop enfermés dans leur bureau. Et ils nous font une loi sur la parité, mais par contre, c'est pas suivi. Parce que, à mon sens, voilà, si un homme s'en va, c'est un homme qui doit remplacer puisque c'est ça la parité.

00:24:13 François Baldari

C'est pareil, c'est le goût aussi de la personne qui est là au contrôle de la légalité et qui regarde les délibérations. Ce jour-là, ils ont été un petit peu plus attentionnés, puis ils se sont dit « ah celle-ci, on va apprendre et puis ça va ». 2026, c'est pareil, avec le renouveau, on fait un petit peu plus attention.

00:24:30 Luc Blanchard

Encore une fois, on nous impose.

00:24:32 Tiphaine Hecketsweiler

Et ça aurait pas été possible qu'ils aient tous une même base, mais qu'il y ait une prime d'expérience ?

00:24:37 Thierry Plouvier

Non, ça.

00:24:44 Tiphaine Hecketsweiler

N'existe pas.

00:24:44 Thierry Plouvier

Ça n'existe pas.

00:24:47 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Un homme et une femme à 11, à 11 heures et un homme et une femme à 10, peut-être que ça serait passé différemment. Là, c'est parce qu'il y a 2 hommes, 2 femmes pour faire une bêtise.

00:25:10 Luc Blanchard

00:25:13 Thierry Plouvier

Bien donc je reprends le fil de cette délibération et donc s'il n'y a pas d'autres observations, je vais la mettre aux voix parce que c'est une délibération pour les indemnités, une délibération pour les délégations en question. Est-ce qu'il y a des abstentions pour cette délibération ?

00:25:44 Thierry Plouvier

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

00:25:50 Luc Blanchard

Le reste, on a tous voté pour. Ça ne devrait pas changer. Il faudrait montrer aussi qu'on est contre ce qu'on nous impose.

00:26:05 Thierry Plouvier

On en est encore là en 2026. Je ne sais pas quand les 11, vous avez quelques. C'est le fait qu'on nous impose. On en est encore là en 2026. C'est un peu dommage.

00:26:20 Thierry Plouvier

Pour la délibération 005, il est indiqué ci-après les articles pour lesquels le conseil municipal doit fixer les limites financières rattachées à la délégation en question. C'est très techno, mais cette nouvelle délibération, telle qu'elle figure in extenso ci-après, annulera et remplacera celle qui a été prise le 26 mars dernier sur le numéro 05. La délibération 05 du 26 mars commençait.

00:26:50 Thierry Plouvier

Par les mots suivants dans un sous-titre favoriser une bonne administration etc. Ça c'est la reprise de la délibération du 26 mars. Ce qui change simplement c'est l'article 9 où il était indiqué de fixer les rémunérations et de régler les frais honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts définis par une délibération du conseil municipal. Le service de l'état n'en veut pas. Ils disent de régler les frais honoraires des.

00:27:17 Thierry Plouvier

De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts. Ensuite, ça concerne l'article 13. C'était marqué d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal. Ça n'en veut pas non plus. Ils veulent que ce soit marqué d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans la limite de 1000 euros. Ensuite sur l'article 14 de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux.

00:27:52 Thierry Plouvier

Là il faut marquer des montants. L'article 14 sera rédigé ainsi de régler les

conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € et des sinistres impliquant la commune dans la limite de 7500 €. Et enfin l'article 19, qui était libellé de cette manière : de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux. Il faut la rédiger de la façon suivante : de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager).

00:28:32 Thierry Plouvier

L'ensemble des autorisations d'urbanisme. C'est une régularisation que demandent les services de l'État. Pas grand chose à rajouter, mais on est obligé de reprendre une délibération avec ces montants.

00:28:55 Thierry Plouvier

Nous, c'était dans un but que le conseil municipal valide à chaque fois des montants. D'ailleurs, ils nous disent que ce n'est pas réglementaire. On va prendre une nouvelle délibération. Sachez quand même que lorsque l'on est complètement transparent et qu'il y a une délibération à prendre qui concerne des montants, vous êtes informés des montants de toute façon. Il y aura pas de. Il n'y aura plus d'ambiguïté de ce côté-là.

00:29:25 Thierry Plouvier

Voilà.

00:29:26 Tiphaine Hecketsweiler

Je ne comprends pas. La. Enfin, pas l'aide. Je ne comprends pas l'adéquation avec la lettre de la préfecture. Parce que on avait mis le conseil municipal doit fixer les limites à cette délégation. Non, c'est eux, c'est eux qui mettent ça. Le conseil municipal doit fixer les limites à cette délégation. Et pour. Donc pour la partie. La 13, la 14, on a bien des limites. Bon, 19, il n'y a pas de montant, c'est logique. Mais la 9, pourquoi il n'y a pas de limite ?

00:29:55 Thierry Plouvier

Dans la 9, il n'y a pas de montant parce que. La 9, ils disent de fixer les rémunérations, de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, de justice, etc. Ils ne veulent pas, c'est pas une délégation, ça ne doit pas prendre une délibération du conseil municipal. [F Baldari] Ah parce que c'est une délégation ?

00:30:12 Tiphaine Hecketsweiler

Oui mais regardez, quand on met un intenté ou non dans la limite de. Et donc là, pourquoi on ne met pas dans la limite de ? Parce que là,

00:30:21 François Baldari

On pourrait écrire dans la limite de ce qui est autorisé dans le budget, à partir du moment où on.

00:30:27 Céline Plésant

L'a voté.

00:30:28 Jean-François Héquet

Il n'y a pas besoin de montant.

00:30:29 François Baldari

Il faut avoir voté au budget des montants à la ligne, par exemple là pour les huissiers ou autres. Et après, normalement, ici, il faudra peut-être voir avec le contrôle de légalité. Ici, il faudra écrire de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts pour les sommes inscrites au budget. Puisque des délégations, c'est ça, regarde, tu as bien une délégation, on peut donner une délégation au maire ou au président, par exemple, pour signer des emprunts pour des investissements.

00:31:06 François Baldari

Simplement qu'on les limite parce qu'il y a une hauteur maximale qui doit être de mémoire, qui peut aller au maximum avant les appels d'offres, ça doit être 5 millions 300 000 euros. Donc on peut te donner la délégation. Mais par contre, il faut quand même l'écrire qu'il faut que ce soit inscrit au budget. Parce que si ce n'est pas inscrit au budget, tu as bien ta délégation.

00:31:28 François Baldari

Je ne sais pas, il faut peut-être leur poser la question. Et je pense que là, ça doit aller parce que les délégations, à partir du moment où il y a un montant. Puisque effectivement, je vous rejoins là.

00:31:38 Thierry Plouvier

Dans tous les modèles que l'on a regardé, il n'y a pas de montant.

00:31:44 Thierry Plouvier

Donc après, moi je veux bien qu'on rajoute. C'est vous qui décidez, moi je m'en fiche.

00:31:48 François Baldari

Non mais c'est une.

00:31:50 Thierry Plouvier

Je veux bien qu'on rajoute dans la limite.

00:31:55 François Baldari

Du budget, enfin des crédits votés. Mais ça, vous pouvez aussi recontacter comment.

00:32:04 François Baldari

Le contrôle de légalité pour leur poser la question, c'est pas la peine dans les livres. S'ils vous disent non, vous devez écrire ça tout court, de toute façon, ça sera toujours dans la limite des budgets, mais simplement qu'une délégation, quand ça concerne les finances, théoriquement, on doit donner un montant. Alors, qui est inscrit d'une année sur l'autre, tu peux être à 15 000 la première année, la deuxième année tu peux être à 30 000, tu peux être à 5 000.

00:32:27 Tiphaine Hecketsweiler

C'est un gros montant qui figure au budget dans les.

00:32:31 François Baldari

15 millions d'euros.

00:32:34 Tiphaine Hecketsweiler

20 millions. C'est quand même une belle possibilité.

00:32:41 Thierry Plouvier

Donc ce que je vous propose, c'est de mettre l'article 9 qui sera libellé ainsi : de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite des crédits votés au budget. On va envoyer ça à la préfecture et ils nous diront si ça leur convient ou pas. Si ça ne leur convient pas, on s'arrêtera donc au mot « expert ». Vous êtes d'accord comme ça ?

00:33:07 François Baldari

Je pense que vous les contactez, vous les Contactez.

00:33:12 Céline Plésant

Je les ai déjà contacté, mais ils ne répondent pas.

00:33:16 François Baldari

Ils répondent pas, on va les aider à répondre.

00:33:21 Thierry Plouvier

Comme ça c'est la bonne et les autres articles ne changent pas. Ça vous l'avez vu, c'est pour vous éviter de refaire la lecture de tous les articles. Bien donc, pour cette deuxième délibération, je mets aux voix. Aussi, est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Très bien, parfait. Donc je poursuis avec le troisième point à l'ordre du jour, qui a trait à la redevance d'occupation du domaine public, et en particulier les tarifs, donc des terrasses. Et je vais laisser François rapporter, puisque c'est sa commission, et ça permet aussi de pouvoir donner des explications au fur et à mesure pourquoi les montants ont été placés comme ça.

00:34:16 François Baldari

D'accord, entendu merci Monsieur le Maire. Le troisième point, la commission en charge du domaine public et notamment des terrasses s'est réunie le 13 juin dernier afin de revaloriser et réajuster les tarifs des droits de terrasses et plus largement de l'occupation du domaine public. Vous avez votre tableau avec des montants, le nom des commerces. On vous propose donc pour le café du commerce.

00:34:44 François Baldari

Tarif actuel 2035 € et de rester pour 2026 au même tarif. Pour le café du commerce, ça c'est café du commerce 2035, c'est pour la terrasse haute saison. Pour la terrasse basse saison, 308 €. Actuellement, on propose de rester à 308 €. Restaurant de la Halle, 2156 €, tarif actuel pour la haute saison. On le propose à 1 956 € puisque le restaurant de la Halle a concédé une surface pour la nouvelle crêperie.

00:35:24 François Baldari

Voilà ce qu'on vous propose. Pour le restaurant de la Halle, basse saison, tarif actuel 330€, proposition 330€ pour cette année, le Grand Cerf 1 320€. Tarif actuel, c'est un forfait annuel, on propose 1320 €. Pour la boulangerie, 445,50 €. Tarif actuel, on propose pour 2026 445,50 €. Pour la petite grange crêperie, 445,50 € que l'on propose, puisque c'est nouveau.

00:36:00 François Baldari

Une terrasse supplémentaire pour les Jolies Dames 220€, pour l'empreinte 220€, pour la pose normande 445,50€, Jan Antiquaire 220€, pour la boutique des sculptures qui se trouve entre la boulangerie et le primeur du coin 220€. Style brocante 220 €, pour Alix 100 €.

00:36:32 François Baldari

Pour cette année, aucun montant n'a été augmenté, aucune augmentation.

00:36:43 François Baldari

Et aux Saveurs des Halles, puisque ça c'est l'ouverture de la première année, donc les terrasses où il y a restauration ne sont pas concernées. Mais pour tout ce qui est autres commerces, la première année, en soutien aux commerçants, la terrasse, c'est gratuite. Pour donner une idée, là où il y a les sculptures, l'année dernière, leur terrasse leur a été gratuite. Là, c'est la deuxième année, donc on fait payer. On est resté sur les mêmes bases que ce qui se passait auparavant pour 2026.

00:37:15 François Baldari

Tu voulais y avoir quelque chose ?

00:37:16 Thierry Plouvier

J'ai rajouté dans votre petite case, gratuit, parce que je l'avais laissé en blanc, je ne savais pas si. Mettez-le gratuit, on rajoutera gratuit pour le compte-rendu.

00:37:28 François Baldari

Non, je l'avais expliqué. C'est ça. Et donc il.

00:37:35 Luc Blanchard

Y en a trois qui, du 15 novembre au 15 mars, n'exposent rien.

00:37:42 François Baldari

Du 15 novembre au 15 mars, toutes les deux. Il n'y a que normalement les terrasses sont ouvertes juste pour. Alors il y a Jan Brocante qui reste toute l'année, oui Jan Antiquaire, Jan Brocante.

00:38:01 François Baldari

Et le Café du Commerce et le Café de la Halle, puisqu'ils réduisent leurs terrasses, ils ont les terrasses d'hiver où il y a des vides.

00:38:11 François Baldari

Et le reste ? Ils rangent leur table. Alors évidemment, la crêperie, on verra ce qu'elle fera. Justement tout ça, on va mener une réflexion là dans les six mois qui viennent pour proposer.

00:38:26 François Baldari

On va vous proposer justement les réflexions que l'on va mener et des nouvelles propositions pour le budget 2027. Donc cette année, entre l'année élections, la mise en place, les nouveaux commerces. Les nouveaux commerces, tout était, il y a une partie, des terrasses, ça, on les a gérées avant élection, pendant élection, après élection. Cette année, ce qui est proposé, on reste sur ces tarifs, on reste comme on fonctionnait.

00:39:00 François Baldari

Par contre, six mois avec l'ensemble de la commission, puisque j'ai réuni tous les membres du domaine public et on partagera tous les sujets. Ce sera beaucoup plus simple et je pense que ça me permettra aussi de pouvoir avancer.

00:39:15 François Baldari

Donc voilà, ce qu'on peut vous proposer. J'ai oublié quelque chose, mesdames, vous me dites. Il y a des tarifs qui sont figés pour 2026. Pour 2026, on vous propose ça si après vous voulez ou si vous souhaitez autre chose, vous avez tout à fait le droit de vous exprimer. Nous, à la commission, on est sept. Il y

00:39:37 Thierry Plouvier

À l'unanimité à la commission de la proposition.

00:39:45 François Baldari

Mais par contre, on se donne enfin jusqu'au 31 janvier. On aura tout travaillé, tout classé et on viendra vers vous en réunion de conseillers pour justement vous proposer ce qu'on aura mis sur une page. On est bien d'accord madame, c'était bien ce qui a été dit. Voilà.

00:40:08 Thierry Plouvier

Très bien. Donc, est-ce qu'il y a des observations, des demandes de renseignements ? Non, c'est bon pour tout le monde. Bon, on va déjà remercier la commission d'avoir fait ces propositions et je vais mettre aux voix. Par contre pour les.

00:40:26 François Baldari

Conventions, on a fait quelques petites modifications ? Alors il y a eu un travail fait conjointement avec le Constance, sur quelques points à apporter des précisions. Donc l'arrêté en lui-même, l'arrêté, lui, ne va pas être modifié. Par contre, dans la convention, on apporte, on a jugé qu'il y avait quelques précisions à apporter.

00:40:50 François Baldari

Et puis il y en aura certainement d'autres. Mais pour cette année, on les a légèrement modifiées et ce sera remis, comme ça a toujours été fait, mais je pense que ça sera remis en main propre. Je pense que Constance et Juliette, en fonction justement des événements de De pouvoir passer chez les commerçants, remettre justement l'enveloppe avec la convention. Vous comprendrez peut-être, mais ce n'est pas une obligation. On fera ça. Jean-François, si tu seras dispo, tu pourras aller justement avec Constance et Juliette.

00:41:25 François Baldari

Non pas que je ne peux pas y aller, c'est pas ça.

00:41:27 Tiphaine Hecketsweiler

C'est dans le cas de la parité.

00:41:30 Jean-François Héquet

Là, je serai tout seul avec deux femmes. Nous, on n'a pas de soucis sur la parité, on est à parité.

00:41:42 Tiphaine Hecketsweiler

Très bien. Néanmoins, il faudra expliquer, parce qu'il y a quand même quelques petites modifications, mais ça vaudra le coup.

00:41:46 François Baldari

Non, de toute façon, on va travailler en commission, comme on l'a dit, et après avoir travaillé en commission, on reviendra en réunion de conseillers, non conseil municipal, en réunion de conseillers, pour exposer à nos collègues les changements que l'on va proposer, les nouvelles mesures.

00:42:04 Thierry Plouvier

D'accord. Je vais mettre.

00:42:07 François Baldari

Non, excuse-moi, mais ce qui est important, c'est ce que Tiphaine veut dire : lors de la remise des conventions, on va prévenir, quand même gentiment. Je pense qu'il ne faut pas aller trop loin, c'est ce que je disais à Typhaine. Mais de leur dire que l'année prochaine, il y aura quand même un petit peu de changement. Il y a certaines choses, mais aussi pour qu'ils anticipent ce que l'on va demander. Et on ne demande rien non plus d'improbable, juste certaines choses logiques et sensées pour Lyons.

00:42:38 Thierry Plouvier

Très bien.

00:42:40 Thierry Plouvier

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions sur les propositions proposées ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

00:42:52 Thierry Plouvier

Le point suivant, le quatrième point concerne une régularisation d'une servitude de passage au profit de la commune de Lyons. Un vieux dossier qui date déjà d'un certain temps. Et c'est encore toi, François, qui le rapporte, on va dire.

00:43:11 Luc Blanchard

Je peux le faire.

00:43:13 François Baldari

Refais-le. On y va. Je sais que tu as envie.

00:43:17 Thierry Plouvier

Non, non. Le quatrième point à l'ordre du jour, vous avez un plan qui est tout de suite joint derrière à votre texte, qui vous permet de comprendre ce que je vais vous dire, parce que ce n'est pas forcément évident de pouvoir expliquer tout ça. Simplement que depuis de nombreuses années, il existe sur la partie ouest de la propriété de Monsieur et Madame Christophe Follet qui habite donc 9 Clos de la Forêt. Alors le cadastre à la section D au numéro 84, vous le voyez sur le plan qui est derrière.

00:43:51 Thierry Plouvier

Il existe un passage à pied pour relier le lotissement le Clos de la Forêt à une petite sente rurale située au nord de la parcelle. Cette parcelle figure sous teinte verte sur le plan. La surface sur laquelle s'exerce cette servitude de passage est d'environ 115 mètres carrés, puisqu'on a 23 par 23 mètres de long par 5 mètres de large.

00:44:19 Thierry Plouvier

La clôture de la propriété de Monsieur et Madame Follet est déjà implantée en retrait par rapport au passage qui permet le passage sans entrave. Et d'autre part, il est précisé que les réseaux souterrains d'eaux usées et pluviales passent également sous ce passage.

00:44:46 Thierry Plouvier

La commune s'est rapprochée, ça faisait déjà longtemps qu'on devait le faire, mais la commune s'est rapprochée de monsieur et madame Follet pour régulariser cette situation et en profiter aussi également pour canaliser les eaux de ruissellement à l'entrée du passage. Il y a toujours comme c'est un pan, il y a toujours des eaux de ruissellement côté lotissement. Monsieur et Madame Follet sont d'accord sur le principe de signer une convention entre la commune et eux-mêmes qui régira l'usage de ce passage.

00:45:23 Thierry Plouvier

La rédaction de la convention interviendra après avoir bien sûr obtenu votre accord, pour que vous soyez informé de la teneur de la convention. Ce qu'il faut savoir, c'est que la convention sera créée à titre gratuit sur la partie que je viens de vous indiquer, sous la teinte verte au plan ci-joint.

00:45:54 Thierry Plouvier

La durée de la servitude est prévue pour douze ans. Pourquoi douze ans ? Parce que c'est deux mandats de six ans. Donc c'est de cette manière-là que la durée a été déterminée entre Monsieur et Madame Follet et puis François et moi lors d'une entrevue. Le passage sera donc un passage uniquement à pied sur l'assiette de servitude. Il y aura également le passage des canalisations souterraines des réseaux d'eaux pluviales et de tout à l'égout.

00:46:26 Thierry Plouvier

L'entretien du passage et des canalisations souterraines seront donc aux frais de la commune, et l'aménagement des eaux de ruissellement, à l'entrée de la parcelle du passage, côté lotissement, sera également à la charge de la commune. Il y aura un aménagement à l'entrée de la placette pour éviter la stagnation de l'eau de ruissellement. Voilà, et au dos, vous avez, si vous voulez, le plan de la propriété de Monsieur Follet ainsi que le passage qui existe depuis de très nombreuses années.

00:47:08 Thierry Plouvier

C'est à dire que je ne dirais pas.

00:47:10 Luc Blanchard

Depuis que le lotissement a été construit,

00:47:11 Thierry Plouvier

Avant c'était peut-être une vocation. C'est possible et donc la clôture existe, la

clôture. La clôture de leur propriété est vraiment en retrait puisque quand on regarde le cadastre, leur clôture devrait être au bout de la parcelle et fermerait forcément le passage. Donc si vous en êtes d'accord, on va procéder à la rédaction d'une convention de servitude de passage au profit de la commune à titre gratuit.

00:47:45 Thierry Plouvier

Ce document sera bien sûr envoyé à la préfecture avec la délibération et ça sera enregistré pour eux chez eux lorsqu'ils auront besoin de vendre ou n'importe, il y aura cette convention qui existera pour pouvoir.

00:48:07 Luc Blanchard

Elle perdurera en cas de changement de propriété.

00:48:10 Thierry Plouvier

Oui parce que là elle est sur une durée de 12 ans donc elle n'est pas, cette servitude ne sera pas attachée au propriétaire mais au bien.

00:48:23 Thierry Plouvier

On devait le faire depuis un certain temps, on va donc le faire. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? Non, c'est bon pour tout le monde.

00:48:40 François Baldari

Petite remarque quand même pour informer avec cette convention, va y avoir, quand on dit aménagement des eaux de ruissellement, des menus travaux à hauteur de 2000 €.

00:48:52 François Baldari

Oui, tel que c'est rédigé là, on peut penser qu'il y a pas de transparence, il y a 2000 €. C'est pour ça que c'est parti sur 12 ans, mais de toute façon, ça changera pas forcément, même par la suite, ça sera certainement reconduit. Mais afin de canaliser justement l'eau sur cette parcelle, puisque quand c'est humide, les gens marchent un peu trop dans la flotte, ça bouge, donc on va juste au centre de cette parcelle récupérer l'eau et la diriger directement dans le caniveau qui est en contrebas.

00:49:33 Thierry Plouvier

Et donc le montant des travaux que vient de vous indiquer François, c'est très peu, c'est pas très élevé parce qu'on passe en bon de commande avec la communauté de communes aussi, ce qui permet de réduire forcément les frais et de ne pas passer nous en direct avec une entreprise, pouvoir refaire cet aménagement d'entrée de la parcelle. Voilà, là vous avez tous les éléments.

00:50:04 Thierry Plouvier

Je vais mettre aux voix, est-ce qu'il y a des abstentions pour la création de servitude, des votes contre ? Je vous remercie.

00:50:16 Thierry Plouvier

Ensuite, le point suivant concerne la nomination d'un délégué titulaire et de son suppléant pour la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). À la demande de la communauté de communes Lyons-Andelle, je vous informe que par délibération du 12 mai dernier, le conseil

communautaire a procédé à la modification de la composition de la commission, la commission locale d'évaluation des charges transférées. Pour permettre aux communes d'être représentées par un délégué suppléant en cas d'absence de leur délégué titulaire.

00:50:54 Thierry Plouvier

Avant, il n'y avait pas de. Ils ont modifié cette disposition là parce qu'avant, il y avait simplement un délégué titulaire à la CLECT. Lorsque le délégué titulaire n'était pas là, en vacances, souffrant ou enfin n'importe, la commune n'était pas représentée. Ils ont décidé que c'est une bonne chose d'avoir un délégué titulaire et un délégué suppléant. Pour rappel, en droit, je vous répète, ce qu'on appelle la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la communauté de communes à chaque nouveau transfert de compétences.

00:51:33 Thierry Plouvier

C'est ce qui s'est passé lorsque l'on a transféré la compétence assainissement à la communauté de communes, la communauté de communes ayant pris la compétence assainissement collectif. On va le préciser au 1er janvier dernier.

00:51:50 Thierry Plouvier

La CLECT se réunit pour déterminer le montant des transferts. Chaque conseil municipal, les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent désormais délibérer pour procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein de la commission. Précédemment, j'étais le membre titulaire de cette commission. En règle générale, souvent le maire de la commune qui est membre de la CLECT.

00:52:23 Thierry Plouvier

Et donc je vous propose de désigner comme suppléant, comme titulaire et comme suppléant, comme titulaire moi-même et comme suppléant François, parce qu'il est d'abord vice-président de la communauté de communes, premier vice-président de la communauté de communes et même président délégué de la communauté de communes. Il est surtout chargé des finances à la communauté de communes. Et donc ça permet aussi d'avoir un membre de la commune de Lyons qui a une connaissance des finances de la communauté de communes.

00:53:03 Thierry Plouvier

C'est pour ça que l'on n'a pas mis un homme et une femme ou une femme et un homme comme vous voulez.

00:53:10 Thierry Plouvier

J'espère que la, Comment dire. Les services de la préfecture ne diront pas l'enterrement.

00:53:16 François Baldari

Oh là, ils vont tellement en voir passer.

00:53:18 Thierry Plouvier

Je ne pense pas quand même. Mais enfin, ce que je voulais vous proposer, c'est qu'ils vont prendre une délibération à ce sujet-là.

00:53:27 Luc Blanchard

Une petite remarque.

00:53:35 Luc Blanchard

C'est qu'à

00:53:36 François Baldari

Une époque, il y avait des bois de Chouquet. [propos probablement déformés]

00:53:39 Thierry Plouvier

Bien. Est-ce qu'il y a des observations ou des demandes ? C'est bien clair pour tout le monde. Très bien, donc je mets aux voix aussi.

00:53:51 Thierry Plouvier

Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ?

00:53:57 Thierry Plouvier

Je vous remercie.

00:54:00 Thierry Plouvier

Le point suivant concerne la nomination d'un correspondant défense. Le correspondant défense a été créé en 2001 par le secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants. La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. C'est bien de rappeler parce que souvent on dit correspondant défense, on se pose la question : qu'est-ce qu'il fait, qu'est-ce qu'il a comme mission. C'est pour ça que je voulais un peu rappeler quand même.

00:54:34 Thierry Plouvier

Le rôle de correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens, y compris surtout les scolaires, aux questions de défense.

00:54:48 Thierry Plouvier

L'intention à notre niveau est surtout de mettre l'accent sur la transmission, donc de la mémoire en rassemblant toutes les générations bien évidemment autour de l'esprit défense. Notre correspondant défense aura pour mission de développer des actions sur le travail de mémoire. Je vous donne quatre ou cinq exemples, mais ça peut être bien d'autres.

00:55:19 Thierry Plouvier

C'est inviter un ancien combattant à témoigner dans un espace, dans un établissement scolaire par exemple. Ça peut être de faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative, organiser une visite sur un lieu de mémoire. Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir de restaurations et notamment je pensais à notre monument aux morts cantonal, ça peut être ça, ou la présence aussi aux commémorations.

00:55:45 Thierry Plouvier

Et donc pour conclure, précédemment le correspondant défense pour Lyons,

c'était Jean-François Hecquet. J'ouvre aux candidatures parce qu'il va y avoir quand même un petit travail de fond. Pour le correspondant défense, le futur correspondant défense, donc pour faire peur à personne, c'est pas pour éloigner les candidatures, mais il y a un petit guide pratique du correspondant défense. Ça fait 50 pages non 43, qui permet d'avoir quelques exemples. Et il est très bien fait ce petit guide, qui permet aussi de pouvoir, on n'est pas obligé de tout faire. Il vaut mieux faire une.

00:56:30 Thierry Plouvier

Bonne action que de le dire par an plutôt que d'essayer d'en faire trois ou quatre et puis de ne rien faire au bout du compte. Je pars du principe qu'il vaut mieux faire quelque chose de bien et de pouvoir mener l'action jusqu'à son terme. Je vous disais que précédemment c'était Jean-François. S'il y a une autre candidature elle est ouverte comme vous voulez. Sinon, je vous propose de renouveler la candidature de Jean-François.

00:57:04 Thierry Plouvier

S'il en est d'accord, bien évidemment.

00:57:07 Tiphaine Hecketsweiler

Peut-être que Jean-François peut dire un petit mot sur ce qui l'intéresse. Je pense.

00:57:12 Jean-François Héquet

Que ce qui est très intéressant, c'est d'arriver à passer la transmission au niveau des enfants par rapport aux commémorations de ce qu'il s'est passé. Je pense que c'est très intéressant.

00:57:26 Luc Blanchard

C'est vrai que c'est toujours désolant de ne pas voir les scolaires, entre guillemets. Il y a quelques qui viennent.

00:57:35 Luc Blanchard

Dans le passé, c'était presque obligatoire. Dans certaines écoles, il y avait des écoles qui.

00:57:42 Luc Blanchard

Les adultes ne vont pas déjà. Oui, c'est ça. Les enfants, c'est compliqué.

00:57:50 Jean-François Héquet

Il faudrait que les adultes viennent pour amener les enfants. Encore avec l'école,

00:57:55 Thierry Plouvier

Deux points sur lesquels je voudrais revenir. Le 18 juin dernier, la municipalité du Tronquay a eu l'idée en tout cas de faire la cérémonie. Le matin, le 18 juin, malheureusement, on peut tomber un samedi ou un dimanche, mais là, ça tombait en semaine et pas un mercredi non plus. Et le maire du Tronquay avec Jean-Michel ont eu l'idée d'inviter les enfants des écoles.

00:58:28 Thierry Plouvier

L'école est juste à côté du monument et là c'est bien de faire une action comme ça.

00:58:36 Thierry Plouvier

Il y a quelques années, j'avais demandé, on va dire plus de dix ans, aux écoles s'il était possible de mettre un petit papier comme ça pour inviter les enfants à nous rejoindre au monument. Je crois que ça devait être le 11 novembre. On m'a dit que le papier non, on ne met pas dans les cahiers, c'est pas on n'a pas à mettre des papiers comme ça dans les carnets de correspondance des enfants. J'ai jamais redemandé qu'il soit mis des petits mots comme ça dans les carnets de correspondance des enfants, mais on pourrait travailler.

00:59:19 Thierry Plouvier

Avec Jean-François à ce que les enfants puissent participer aux commémorations déjà au monument, ça serait déjà un premier pas. Ce qu'il faut savoir simplement, c'est que régulièrement, quand il y a des cérémonies au monument et lorsqu'il y a des enfants dans l'assistance, ils viennent avec nous et nous accompagnent pour mettre la gerbe sur le monument. Je peux vous assurer que, le 8 mai dernier, parce que j'étais pas là le 18, mais le 8 mai, vous l'avez remarqué ?

00:59:56 Thierry Plouvier

Et donc le 8 mai, on avait emmené des enfants au moment de la Marseillaise, les enfants chantaient la Marseillaise, mais ils connaissaient la Marseillaise par cœur, évidemment, mais la Marseillaise que l'on chante aux cérémonies, donc ils connaissaient par cœur et ils chantaient, on les entendait. Donc ça fait plaisir quand même. Tout n'est pas noir. Mais malgré tout, je pense qu'il y a un vrai travail de fond à faire.

01:00:26 Thierry Plouvier

On verra à la prochaine cérémonie au monument, c'est la libération de Lyons. Le 30 août.

01:00:35 François Baldari

Je suis pas là. Je le dis tout de suite, je suis absent

01:00:38 Thierry Plouvier

Et la cérémonie a lieu le 30 août, pas le 31 ni le 29. De fois ça peut tomber un week-end, je sais pas combien tombe le 30 août, mais des fois je vois des communes à côté font la libération de leur commune pendant le week-end. Je suis désolé, c'est pas... Noël, c'est le 25 décembre. C'est pas le 28 ni le 21 jeudi. Donc on fait la libération de Lyons le 30 août. C'est le 30 août, c'est pas le 31 ni le 25.

01:01:11 Thierry Plouvier

Donc voilà ce que je tiens à vous dire et on essaiera de faire quelque chose pour le 11 novembre avec les enfants. Et on a un petit peu de temps devant nous et ça serait bien que Jean-François puisse avoir la possibilité de. Parce que ce qui est compliqué chez nous, si vous voulez, c'est que les enfants de Lyons, l'école de Lyons-la-Forêt, on pourrait très bien faire une cérémonie le matin et emmener les enfants.

01:01:41 Thierry Plouvier

Mais c'est vraiment les tout petits à Lyons-la-Forêt. Jusqu'au Tronquay, c'est déjà les enfants qui rentrent en 6e là, forcément ils rentrent en 6e, ils sont

déjà grands, ils ont minimum 9 ans et demi, 10 ans jusqu'à 11 ans et demi. Donc c'est plus facile que d'emmener un petit de deuxième année de maternelle. Il faut prendre tous les CE. Je prends tous les. Oui, c'est ça. Donc voilà ce que je voulais vous dire pour le.

01:02:16 Thierry Plouvier

CE1. Oui. Mais là

01:02:18 Luc Blanchard

Il y en a six.

01:02:23 Thierry Plouvier

C'est une question de.

01:02:27 Thierry Plouvier

Pas d'envie, mais d'investissement pour pouvoir aller au monument. Par contre,

01:02:34 François Baldari

À chaque fois qu'on parle de ça, je me trompe peut-être, mais ça fait des années que je le dis, parce qu'on parle des enfants, il y a eu quelques actions qui ont été menées avec les écoles, purement écoles, on l'a vu et ça a été très éphémère. Par contre, effectivement, quand tu dis on invite les jeunes qui sont là, pour ceux qui ont été régulièrement au monument, c'est une famille ou deux dans les jeunes. Pour moi, je ne vais pas les citer, mais régulièrement, on les connaît tous, et qui sont là et qui sont présents.

01:03:05 François Baldari

Je reste persuadé que d'inciter les jeunes à venir se recueillir pour la mémoire de nos soldats, il n'y a aucun souci, mais il faut réellement les faire participer. Les petits de 5, 6 ou 7 ans, c'est un peu plus compliqué. Ce qui m'interpelle toujours, je risque de déplaire aux associations d'anciens combattants, des représentants, des généraux, des commandants et des colonels, c'est qu'à un moment donné, il faut aussi savoir accompagner les enfants. Et par exemple, je pense que pour les plus âgés, donc même CM2, CM1, même si c'est Tronquay, encore une fois, n'oublions pas, regroupement scolaire, cinq communes qui font partie du canton et on a un monument cantonal.

01:03:50 François Baldari

Et puis peut-être voir aussi avec les maires du canton, anciennement le canton de Lyons-la-Forêt, mais de savoir si on pourrait plutôt annoncer les noms de nos morts, que ce soit des jeunes qu'ils le fassent. Parce que les jeunes, on leur demande de venir, on leur demande de chanter la Marseillaise ou très bien, ça il n'y a aucun souci, mais ça ne va pas au-delà. Et puis une gerbe de fleurs qui est grande comme ça, tu peux pas mettre 10 ou 12 enfants. Par contre, les faire participer, c'est quand même nous sur le canton, c'est quand même 13 communes.

01:04:23 François Baldari

Donc c'est quand même. Tout le monde n'est pas obligé de le faire. Faut aussi qu'ils se sentent à l'aise et qu'ils soient accompagnés, on va dire, du maire de la commune. Et vous m'excuserez, c'est juste toujours mes images, mais que ce soit le colonel, le commandant, l'ancien combattant que je

respecte, qu'ils soient là, mais qu'ils soient 3 à la limite et que justement l'ancien puisse aussi. Quand c'est un nom un petit peu plus compliqué pour un enfant de 10 ans de le prononcer, d'être là pour l'aider. Et je pense que ça pour la mémoire justement de ceux qui ont combattu pour notre liberté. Je pense qu'ils nous en voudront pas si on met des enfants de 10 ans, même s'ils ébrèchent un petit peu les noms, et que les anciens puissent les aider à donner le nom, on leur demande pas forcément de crier mort pour la France à 10 ans.

01:05:02 François Baldari

Mais au moins qu'ils puissent donner les noms. Et je pense que je le dis, et tu le sais très bien, c'est un discours que j'ai depuis très longtemps, c'est qu'on n'arrive pas à impliquer vraiment les jeunes. Si c'est juste pour deux ou trois jeunes, vous venez avec nous, on met la gerbe. Déjà eux-mêmes ne savent plus à un moment donné, pour les habitués, ils arrivent à comprendre, mais ils ne savent plus que tu fais une petite marche arrière, tu restes là au garde-vous devant. Je pense qu'effectivement il y a matière à faire, mais il faut vraiment les inciter les jeunes pour qu'ils puissent venir.

01:05:31 Juliette Gros-Pluchet

Qui fait des randonnées contées en forêt pour ça, pour les impliquer, c'est pas mal.

01:05:37 Thierry Plouvier

Aussi, très bien. Il y a plein d'idées, Juliette, tu as raison. Il y a plein d'idées, là j'en ai donné 4-5 idées mais il n'y a pas de blocage sur tout ce que l'on peut faire dès l'instant que ça, un rapport avec la mémoire, la défense et la nation et la population, au contraire.

01:06:00 François Baldari

Surtout que maintenant, on voit bien les noms de tous nos soldats.

01:06:04 Thierry Plouvier

Exactement. Est-ce que vous êtes d'accord pour renouveler la mission à Jean-François ?

01:06:13 Thierry Plouvier

Très bien, je vais mettre aux voix. Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre.

01:06:23 Thierry Plouvier

Jean-François, on t'attribue une nouvelle mission. On va te passer le guide et après on ne te laisse pas non plus dans la nature. On est là aussi pour travailler ensemble sur ce que l'on peut faire, t'apporter comme idée et te conseiller bien évidemment.

01:06:47 Emmanuelle Fisset-Coupleux

J'ai remarqué qu'il y avait du lierre qui poussait autour du monument. Des enfants seraient-ils intéressés, par exemple, un jour avec un adulte, de nettoyer autour du monument ?

01:07:01 Thierry Plouvier

Sur le monument aux morts, tu parles des buis qui sont tout autour ?

01:07:04 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Non, il y a du lierre qui pousse dans les buis et ça rentre dans les joints. En ce moment, ça abîme.

01:07:15 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Est-ce que il y a des enfants qui pourraient être intéressés à aider, par exemple, un nettoyeur autour du monument ? C'est une idée.

01:07:29 Emmanuelle Fisset-Coupleux

L'écologie.

01:07:32 Thierry Plouvier

Je ne peux pas répondre à ta question, Emmanuel. Je suis désolée.

01:07:35 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Non, c'est une idée que j'ai. Je vous laisse trouver.

01:07:38 Thierry Plouvier

Je ne peux pas répondre là pour le coup, je ne peux pas répondre à ta question.

01:07:45 François Baldari

Tu as deux risques, le monument étant cassé, c'est que le lierre, il faut aussi être très vigilant à faire attention, si on l'enlève, de ne pas enlever les pierres en même temps, les briques, parce qu'il est à des endroits, il est vraiment. C'est vrai qu'il ne faut pas le laisser non plus s'envahir, je pense qu'il va falloir réagir, mais je pense que là-dessus.

01:08:07 Thierry Plouvier

Là, le lierre, il est principalement dans le buis.

01:08:11 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Il est dans les buis et il remonte.

01:08:14 Thierry Plouvier

Au niveau de la colonne.

01:08:16 Thierry Plouvier

Au niveau de la colonne surtout. Et c'est vrai que forcément, c'est envahissant.

01:08:26 François Baldari

Il a pris du coude pour enlever le

01:08:31 Thierry Plouvier

Bon.

01:08:34 Thierry Plouvier

Voici pour les délibérations de ce soir. J'ai quelques informations et après j'ai deux questions diverses. La première information c'est l'exposition salle des fêtes. Bien sûr ces expositions sont ouvertes au public. On va d'abord avoir une première exposition du 8 au 14 juillet. C'est un salon d'artistes normands organisé par l'association Couleurs de Normandie. Ce sont des peintures, des photos, des sculptures qui seront exposées.

01:09:06 Thierry Plouvier

L'entrée est gratuite, ça se passe donc à la salle des fêtes communales. Et ensuite, du 25 juillet au 23 août, il y a une exposition qui est organisée par l'association culturelle du Vexin Normand, c'est le nom qu'elle a, c'est une association culturelle du secteur avec madame Dubreuil. Et donc là, c'est aussi la réunion de diverses artistes qui exposent des tableaux, des sculptures, etc.

01:09:41 Thierry Plouvier

Ça revient régulièrement tous les ans.

01:09:47 Thierry Plouvier

Ça c'est pour votre information. Concernant le monument aux morts, vous êtes au courant parce que c'est souvent, on nous interpelle dans la rue en nous disant alors le monument aux morts, qu'est-ce qu'il devient ? Et bien comme ça vous pourrez informer les personnes qui vous posent la question, qui n'auront pas forcément le bulletin d'information parce qu'ils n'habitent pas Lyons-la-Forêt, mais qui s'interrogent à propos du monument aux morts.

01:10:19 Thierry Plouvier

Et donc dans un courrier que la commune a reçu le 15 juin dernier, la direction régionale des affaires culturelles, donc la DRAC, c'est l'État, nous a informé que notre projet de restauration du monument aux morts inscrit au monument historique avait bien été instruit. On a bien déposé notre document, on a bien déposé non seulement notre demande de subvention, notre demande, l'audit qui a été préparé et fait par l'architecte du patrimoine pour pouvoir faire la restauration.

01:10:54 Thierry Plouvier

Et donc on nous dit que notre dossier a bien été instruit, mais que malheureusement, il ne pourra pas, ils ne donneront pas une suite favorable faute de crédits disponibles. On en est là aussi. Il faut le dire, il n'y a pas de secret. Voilà, c'est faute de crédits disponibles, le monument aux morts ne peut pas être. On ne peut pas l'inscrire, c'est même pas la peine de l'inscrire au budget puisqu'il n'y a pas de crédit disponible.

01:11:28 Thierry Plouvier

Voilà. Ça c'est dit, c'est fait. Ensuite concernant l'aire de camping-car, la société Camping-Car Park qui gère l'aire de camping-car. Vous savez où se trouve l'aire de camping-car, vous avez annoncé dernièrement que notre aire de camping-car figurait parmi les aires labellisées Premium Green, Green 2026 au réseau camping-car parc. Dans leur courrier d'accompagnement, il est indiqué que cette distinction reflète la qualité des équipements et des services proposés ainsi que l'engagement de la commune constant pour garantir aux touristes itinérants une expérience optimale.

01:12:12 Thierry Plouvier

Vous avez le diplôme qui est mis à côté et donc, c'est mieux que si on a un audit en nous disant que l'aire de camping-car, camping-car parc ferme l'aire de camping-car parce que ça ne correspond pas donc à leurs critères. C'est mieux d'avoir une félicitation de ce côté-là. Le point suivant, comme vous pouvez le voir, il y a la journée du patrimoine à Lyons-la-Forêt, je vais laisser.

01:12:43 Thierry Plouvier

Isabelle rapporter puisqu'elle a travaillé aussi avec sa commission et on commence déjà à avoir quelque chose de concret pour la journée du patrimoine. Donc je te laisse opérer.

01:13:00 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Merci Thierry. Pour les journées du patrimoine, nous organisons un concours photo qui a pour thème un regard sur Lyons, sur Lyons-la-Forêt la forêt. Les photos vont être envoyées par mail. On a mis le lien pour avoir toutes les informations qui se trouvent sur le site de la commune.

01:13:30 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Et dès qu'on aura récupéré toutes les photos, il y aura un jury qui va sélectionner 10 photos et ces 10 photos vont être exposées en amont. Le jury choisira 3 photos, celle qui correspond le plus aux critères et qui correspond le plus au thème. Et donc par rapport à l'exposition dont je parlais il y a 2 minutes, il y aura aussi un prix du public.

01:14:03 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Donc pour être tout à fait transparente, les 3 premiers prix du jury. Je ne sais pas si je suis très claire, mais ce n'est pas grave. Les trois premiers prix du jury. Le premier prix, ce sera un bon d'achat chez les commerçants de 60 €, plus la photo qui est sur la couverture du bulletin annuel qui est distribué en fin d'année au bout d'une semaine.

01:14:42 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Le deuxième prix, c'est un bon d'achat chez les commerçants de Lyons-la-Forêt de 40 €. Le troisième prix, 30 € chez les commerçants de Lyons-la-Forêt. Et le prix du public, cette photo sera publiée en page d'accueil sur le site de Lyons-la-Forêt, sur le site de la mairie. En sachant que j'ai été voir les commerces en amont qui sont tout à fait partants. Il manque juste trois parce qu'à chaque fois que j'y vais, ils sont occupés avec des clients, mais ils sont tout à fait d'accord pour accepter les bons d'achat.

01:15:28 Céline Plésant

Les bons d'achat, qui va les préparer ? Parce que c'est le secrétariat.

01:15:34 Céline Plésant

D'accord.

01:15:37 Céline Plésant

Ces personnes vont aller chez le commerçant et le commerçant nous refait une facture. Enfin, moi, c'est techniquement comment, c'est le bon n'est pas utilisable dans les commerçants. Le compte n'est que chez un commerçant. D'accord, c'est en une seule fois, parce que sinon ça va être.

01:15:58 Céline Plésant

C'est un dimanche matin.

01:16:07 Céline Plésant

No, c'est. Il me.

01:16:09 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Manque juste deux, trois parce qu'ils étaient occupés avec des clients, donc je me dis je ne vais pas les embêter.

01:16:19 Thierry Plouvier

Merci Isabelle. Ce concours photo, c'est une très bonne idée pour la journée du patrimoine. C'est le travail aussi que Isabelle a fait avec sa commission. Ce concours est ouvert entre le 1er juillet et le 15 août. On est deux. Vous l'avez remarqué, c'est pour ça qu'il est ouvert depuis hier. Jusqu'au 15 août.

01:16:50 Thierry Plouvier

Donc je ne vous rappelle pas, vous tapez sur votre petite trame là les éléments essentiels concernant donc ce concours photo. Il y a une jolie affiche qui est déjà prête donc voilà à vos appareils photo.

01:17:11 Thierry Plouvier

Ce qui est intéressant, c'est que le premier prix lui aura la chance d'être figurer sur le bulletin municipal annuel. C'est pas rien.

01:17:23 Thierry Plouvier

On va terminer notre réunion de ce soir par les deux questions.

01:17:31 François Baldari

Avant de passer aux questions, aux informations. Juste sur le sujet informations, c'est peut-être une information, on ne va peut-être pas forcément parler, mais si, sur le monument aux morts, ce qui commence à m'inquiéter. Le fait qu'il soit, de toute façon, je n'étais pas pour à l'époque, mais c'est pas grave, c'est fait. Déjà, ça fait partie de classer certains monuments, à un moment donné, je pense qu'il faut se calmer aussi. La preuve, puisqu'aujourd'hui, pour pas non plus voiler la face, l'État n'a plus d'argent. Quand on n'a plus d'argent et qu'on finance à aider à faire des choses, évidemment qu'il y a des priorités, on ne peut plus faire.

01:18:03 François Baldari

Toutes les collectivités sont sur la même marche, ce n'est pas que Lyons-la-Forêt.

01:18:08 François Baldari

Ceci étant, ça fait quand même quelques années qu'on en parle. Alors effectivement, des devis ont été faits.

01:18:17 François Baldari

Je ne sais pas ce qu'on attend et surtout avec, j'imagine bien l'architecte des bâtiments de France ou autre, dans la restauration, mais je pense qu'à un moment donné, il va falloir aussi qu'on réfléchisse et qu'on mène une réflexion pour justement faire les travaux, puisqu'on part justement de commémorations, on parle de mémoire ou autre. C'est à un moment donné, ça va faire partie aussi des priorités budgétaires. Je n'ai plus les montants en tête, donc je ne sais plus de quel montant on parle. Est-ce que ce sont des entreprises bien spécialisées, évidemment, qu'on nous impose, mais à partir du moment où on n'a pas de subventions, bien évidemment, en prenant les prescriptions de l'ABF,

01:18:54 François Baldari

Je reste persuadé que nous avons des artisans sur notre territoire qui sont en mesure de rénover ce monument.

01:19:05 François Baldari

Donc je pense qu'à un moment donné, ça amènera aussi une discussion ou un échange, peut-être pas ce soir, mais je voulais juste appuyer sur ce point-là, parce que, encore une fois, vouloir aussi perdurer, faire perdurer la mémoire, il n'y a aucun souci là-dessus, convaincu, mais je pense qu'après, à un moment donné, il faut qu'on mette aussi les moyens. Parce que effectivement, l'État, encore une fois, nous le demande, mais après, il va peut-être falloir aussi que l'État puisse voir aussi les choses un peu différemment, c'est-à-dire d'arrêter de nous imposer certaines règles qui sont parfois un petit peu trop lourdes et s'ils ne peuvent pas financer, mais au moins nous laisser faire les travaux et bien sûr, dans le respect de l'architecture.

01:19:44 François Baldari

Mais je reste persuadé que nous avons des artisans agréés sur le territoire, non pas seulement sur la commune de Lyons, mais sur le territoire, au moins l'approche et même de la com com, nous avons des artisans qui sont pleinement en mesure de rénover et restaurer le monument. Donc effectivement, c'est à toi aussi, tu es dépendant de ce qu'on peut nous imposer, enfin la DRAC, à un moment donné, il va peut-être falloir qu'ils comprennent aussi qu'ils ne sont pas non plus.

01:20:13 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Est-ce que la pierre est meilleure ? C'est vrai qu'il y a des petites briquettes qui tombent au fur et à mesure.

01:20:19 François Baldari

Effectivement, entre l'attaque du lierre, le temps, l'érosion, tout ce que vous voulez, à un moment donné, à certains endroits, ça va commencer à devenir un petit peu.

01:20:35 Isabelle de Lassus Saint Geniès

Si tu peux, mais c'est pleine charge pour la communauté. C'est sans subvention. Parce qu'il n'y a que la DRAC qui peut. C'est ça.

01:20:44 Thierry Plouvier

La DRAC peut apporter des subventions puisque le monument est classé. Il n'y a pas d'autre possibilité de financement, sauf des financements éventuellement participatifs, privés ou des fondations du patrimoine ou autre, ça c'est la partie financière. Par contre, tout ce qui est travaux, qu'il y ait un financement ou pas de financement, les travaux sont toujours identiques à ce que la DRAC demande. La DRAC va demander des prescriptions, évidemment, avec des entreprises agréées.

01:21:21 Thierry Plouvier

Qui vont bien parce que le monument est classé. Le financement, c'est le financement pour que vous compreniez, il y a deux choses. D'un côté, il y a le financement, on a ou on n'a pas. On n'a pas, on dit bon, d'accord, on a de l'argent, on fait notre monument, mais ça sera avec les mêmes prescriptions

que si vous aviez votre subvention. C'est pas parce qu'ils n'ont pas de subvention qu'on a un.

01:21:43 Jean-François Héquet

Cahier des charges.

01:21:44 François Baldari

Non mais je reste persuadé que c'est juste avec leurs entreprises agréées, ça c'est un business aussi.

01:21:50 Luc Blanchard

Parce que là, avec la décision qu'ils nous ont enfin faite de crédit disponible, on peut enfin faire une démarche pour faire autrement justement.

01:21:58 François Baldari

On peut en faire une 2e pour 2027, mais je veux dire en 2030 si on est toujours au même sujet. Il va peut-être falloir voir, même si on le fait par plusieurs tranches, on n'est pas obligé de tout faire, on écoute les prescriptions. OK, savoir ce que c'est qu'une entreprise agréée ? Des entreprises qui sont agréées pour travailler sur des monuments classés, donc évidemment, +20%. Ah, t'es une collectivité, allez, et puis on arrive à +30, +35.

01:22:23 Emmanuelle Fisset-Coupleux

On peut pas protéger le dessus parce qu'il y a des fissures, donc l'eau s'infiltre.

01:22:30 François Baldari

Ah mais attention, oui, mais je suis on est tout à fait d'accord, simplement que tu es sur un monument enfin classé. Donc la moindre chose que tu vas faire, il suffit que tu aies quelqu'un de bienveillant qui te prenne en photo parce que tu es en train de mettre justement un joint silicone ou autre pour dire on va éviter qu'il y ait une... Voilà, je connais le sujet. Si tu touches à l'eau, tu te fais allumer. Si tu fais un truc comme ça, même si c'est à bon escient, tu prends l'échelle et puis tu vas aller faire du joint juste pour dire on évite une photo, on m'envoie ça et puis c'est mort.

01:23:09 François Baldari

On a un coup de fil ou on a un courrier qui dit stop, arrêtez, vous avez fait n'importe quoi. C'est comme à l'église,

01:23:16 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Parce qu'à l'église aussi, il y a des gens actuellement en raison des herbes qui poussent, donc j'y étais tout à l'heure. Et c'est vrai qu'on voit des racines qui rentrent à l'intérieur des joints, donc on ne fait rien, on attend.

01:23:35 Thierry Plouvier

Emmanuelle, l'église, les travaux sont inscrits et on est en cours.

01:23:43 Emmanuelle Fisset-Coupleux

On est à hauteur d'homme, on peut enlever certaines herbes de la mousse, il y a des petits arbres qui poussent. On regarde les herbes pousser, on ne fait rien.

01:23:55 Thierry Plouvier

Si on peut, mais le problème c'est qu'on ne peut pas intervenir, faire des travaux sur des monuments qui sont inscrits.

01:24:05 Thierry Plouvier

On ne peut pas faire de travaux après, rien n'empêche. C'est une question de bon sens, c'est un peu comme le pissenlit qu'on a dans le milieu de notre cour, on peut quand même l'arracher.

01:24:17 François Baldari

Oui c'est ça. On a l'impression que tu peux déplacer une pierre avec certaines racines. Mais vous rigolez du lierre qui est bien implanté dans des murs.

01:24:34 François Baldari

Sincèrement, quand tu commences à avoir des petits, ce qu'on appelle un rejet, qui sont par exemple comme à l'église, tu tires bien. Tu vois bien que non, tu vas pas déplacer une pierre comme ça, mais tu peux commencer à déplacer des pierres ou même à casser certaines pierres. Pour le.

01:24:47 Tiphaine Hecketsweiler

Monument aux morts, pour l'église, vous avez réussi, on a réussi collectivement, enfin vous avez réussi, il faudrait peut-être faire la même chose pour le monument aux morts. Parce que tu as raison, on ne peut pas laisser comme ça année après année. Donc peut-être qu'il y a des tranches à imaginer, peut-être qu'il y a quand même une ouverture de subventions qui seraient publiques, mais également privées. Ça vaudrait peut-être le coup de le faire parce que compte tenu des dégâts qui sont en train d'arriver.

01:25:15 Thierry Plouvier

Après moi, si vous en êtes d'accord, je peux me rapprocher de la Fondation du Patrimoine et essayer d'ouvrir une nouvelle souscription. On en a déjà une pour l'Église qui fonctionne très bien et qui a son succès.

01:25:31 Thierry Plouvier

D'avoir une deuxième, c'est pour ça que je ne l'avais pas non plus ouverte parce qu'on en a déjà une qui est en route. Donc c'est pour éviter d'avoir deux ou trois souscriptions auprès de la Fondation du Patrimoine. Après, il n'y a aucun inconvénient. On a tous les dossiers d'audit, d'expertise, etc., qui sont déjà faits par l'architecte du patrimoine que l'on a choisi, nous, commune, qui nous coûte, qui a aussi coûté de l'argent. Pour l'instant, le monument a coûté de l'argent, il n'y a pas une brique ni un joint fait.

01:26:05 Thierry Plouvier

Ça, c'est comme ça, pour l'église, c'est pareil. Après, moi je veux bien me rapprocher, si vous en êtes d'accord.

01:26:10 François Baldari

Il était de combien le montant ? Il était de combien de mémoire à peu près ?

01:26:13 Thierry Plouvier

De mémoire.

01:26:15 Tiphaine Hecketsweiler

J'avais 80 000 euros.

01:26:17 Thierry Plouvier

Parce que faut bien comprendre qu'il n'y a pas que la maçonnerie, il y a la maçonnerie et le végétal tout autour.

01:26:26 Thierry Plouvier

Vous disiez quoi ? Il y a toute la partie végétalisée autour qui est aussi classée. C'est à dire qu'il y a le monument. Alors maintenant on ne met plus de ville. Il y a des personnes à la DRAC qui sont très compétentes, certainement, qui nous indiquent ce qu'il faut combattre. Parce qu'on est complètement débile, donc on arrive à savoir ce qu'il faut combattre. C'est pas le pire ça. Mais ce que je veux dire par là, c'est que on a donc les recommandations de la DRAC pour pouvoir faire la restauration.

01:27:01 Thierry Plouvier

Moi je veux bien qu'on fasse la restauration en payant plein pot, mais on ne l'a jamais fait à lieu sur de la restauration de ce montant là.

01:27:11 Thierry Plouvier

Pour changer un truc à 10 000 €, je n'oublie pas. Mais lorsqu'on est sur des montants comme ça de restauration, on ne peut pas payer de plein pot. Et la DRAC, c'est combien ?

01:27:20 François Baldari

20 %?

01:27:23 Thierry Plouvier

En principe sur l'église c'est 20 %, j'espère au moins 20 %, je me dis que sur le monument,

01:27:28 François Baldari

Si c'est 20% sur 80 000, si je sais pas compter c'est 16 000. En ouvrant une souscription, on ne va peut-être pas avoir 16 000, mais c'est pareil. On n'est pas obligé non plus de faire 70 000 ou 80 000 € de travaux. On peut encore une fois bien souvent planifier et même le faire sur un mandat, de se dire pour la fin du mandat, le monument est rénové. Et on peut aussi commencer par une souscription auprès du patrimoine. Et je pense que c'est pareil quand même. Ça éveille les sens. Je veux dire tout ce qui est bâtiment de façon classée.

01:27:58 François Baldari

Et là, même ce monument cantonal, je crois qu'en France, il n'y en a pas non plus des masses et des masses. Je crois que ça se compte sur les deux mains. J'allais dire sur les deux mains, mais je dirais qu'il y en a, on ne va pas discuter, mais je veux dire par rapport au nombre de monuments qu'il peut y avoir. S'il y en a 15 en France donc à un moment donné c'est pareil, je pense que, mais voilà, c'est ça, malheureusement on est dans un état où il n'y a plus d'argent.

01:28:25 Tiphaine Hecketsweiler

inaudible !

01:28:29 François Baldari

Je pense qu'à un moment donné, il faut réellement qu'on se pose la question de ce que l'on va faire, de la décision et je sais bien qu'elle n'est pas évidente. Je sais très bien, 80 000 euros, c'est pas non plus, il faut le supporter, c'est une somme, mais je pense que voilà, on peut aussi répartir. On va certainement vous dire que par tranche, on est obligé de faire trente, enfin, mais je me ferai aussi un plaisir puisque j'étais un petit peu. Sur les ouvrages d'art et tout, donc vous êtes prêts aussi à rencontrer la DRAC.

01:28:58 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Et au moins faire des travaux de conservation pour éviter que la dépense se multiplie au fil de quelques années. On est d'accord,

01:29:07 Isabelle de Lassus Saint Geniès

C'est faute de crédit cette année. Ah bon ? Ça peut être demandé l'année prochaine. Ah bah oui,

01:29:13 Thierry Plouvier

L'année prochaine, on peut donner la même réponse, mais il faut refaire la demande à chaque fois.

01:29:20 Thierry Plouvier

On avait fait la demande parce que.

01:29:22 François Baldari

2027, je crains,

01:29:23 Luc Blanchard

On fait la demande. Surtout qu'une fois.

01:29:34 Tiphaine Hecketsweiler

On n'a pas réfléchi pour les journées du patrimoine parce que c'était trop court, mais il peut y avoir une opération de communication spécifique au moment des journées du patrimoine. Pour celle-ci, ça répond.

01:29:47 Tiphaine Hecketsweiler

Jean-François, si tu réfléchis sur les sujets de défense, il fait la même chose, ça peut être un moment, ça peut être lié à autre chose. Il est multiplié, je sais bien. Une fois que la cagnotte est ouverte, quelque part, elle peut grossir. Et ça vaut le coup d'essayer.

01:30:03 Thierry Plouvier

Il faut essayer parce que si on n'essaie pas, comme dit François, dans trois ans, on en parle toujours.

01:30:13 Tiphaine Hecketsweiler

J'étais en train de dire,

01:30:14 Luc Blanchard

Tu as dit quoi ? Non. Et ma mère se disait, mais non, c'est bon.

01:30:21 Thierry Plouvier

Je l'ai noté pour le monument. Je vais me rapprocher de la Fondation du

patrimoine et essayer de faire une souscription auprès de la Fondation du patrimoine.

01:30:35 Thierry Plouvier

C'est vrai que ce monument là, il a une particularité qui est d'abord cantonale et on peut toujours essayer. Donc voilà.

01:30:47 Thierry Plouvier

Voilà pour les informations concernant les questions diverses relayées par Mme Hecketsweiler et Constance Le Vert. Sur la première question que vous nous avez posée, c'est quand sera installé le panneau d'affichage au tennis ? Nécessaire pour avoir une version donc papier des informations, réservation, stage, etc. Est-ce que le panneau est acheté ? C'était Jean-Michel qui avait la charge de mettre le panneau et donc il va faire la.

01:31:16 Jean-Michel Bradu

Le panneau a été mis il y a une dizaine de jours déjà. Puis c'est pas loin, on peut descendre notre tennis, on le voit. Et il n'a pas été acheté par la commune tout simplement. C'est un don ? C'est un don.

01:31:34 Tiphaine Hecketsweiler

Sujet résolu. C'est ça. Il y a pas de sujet trop important.

01:31:38 Thierry Plouvier

Non, mais vous avez posé la question. Ça c'est pour répondre à la première question. Ça c'est fait.

01:31:52 Thierry Plouvier

Concernant votre deuxième question, la façade de la boulangerie semble être en mauvais état. Quels sont les moyens d'action de la mairie pour enclencher ou encourager les réparations ? Je suis très heureux que vous posiez cette question et de faire au moins l'écho des inquiétudes de madame Delory au sujet du mauvais état de la boulangerie. Ainsi, comme ça va passer dans un compte rendu de conseil municipal, la population sera au courant et informée des démarches que j'avais déjà entreprises et que la mairie avait entreprise.

01:32:28 Thierry Plouvier

Je n'ai pas attendu que vous m'interpelliez pour intervenir, parce que suite au désordre qu'on a constaté, j'ai pris l'attache depuis un certain temps. Il y a longtemps que la boulangerie est en mauvais état. J'avais pris l'attache à différentes reprises de l'ancien propriétaire et maintenant aujourd'hui du nouveau propriétaire. Je rencontrais le nouveau propriétaire au début du mois de juin, le 2 juin dernier, en présence de madame Delory. Je lui ai fait part de l'attente de la mairie quant aux travaux attendus, notamment des travaux structurants, parce que ce n'est pas de refaire la peinture ou l'électricité, c'est des travaux structurants de l'immeuble, tant sur la façade qui donne sur la place Benserade,

01:33:25 Thierry Plouvier

Mais ce que l'on ne voit pas, c'est à l'intérieur, donc des pièces niveau grenier et ce qui donne sur la cour. Il y a vraiment une partie structurante à revoir entièrement. Suite au rendez-vous du 2 juin avec le propriétaire, madame Delory, le propriétaire repassait donc avec un expert en structure

d'immeubles, de bâtiments, et il est venu sur place visiter la boulangerie, parce qu'on ne peut pas voir ça sur dossier ou sur photo. Il est venu constater et faire le nécessaire sur place, en présence du propriétaire et à nouveau de madame Delory.

01:34:05 Thierry Plouvier

A ce jour, le nouveau propriétaire attend les résultats de cette expertise et dès qu'il les aura, il s'est engagé à réaliser les travaux de restauration nécessaires au bon usage de cet immeuble. Je sais pas si c'est bien, mais je vous donne donc les résultats, je réponds à votre question. Et pour confirmer encore ce qu'il nous avait dit, il nous l'a confirmé par écrit.

01:34:40 Thierry Plouvier

Je l'ai eu au téléphone et il me l'a confirmé par écrit, j'ai un mail ici qui nous confirme donc dès qu'il aura reçu, l'expertise du cabinet qui s'occupe des structures d'immeubles parce que là il ne s'agit pas de remplacer les fenêtres ou de changer un carreau. Là on est sur du très lourd. Il s'est engagé donc à faire les travaux.

01:35:07 Thierry Plouvier

Donc ça sera dans le

01:35:12 Thierry Plouvier

Pour tout vous dire, ce dossier-là, j'ai toujours privilégié le dialogue, essayer d'inciter les uns et les autres à faire les travaux qui étaient nécessaires et aujourd'hui je pense qu'on y arrive avec le nouveau propriétaire. Il faut savoir que l'ancien propriétaire était une personne déjà âgée et n'avait pas la notion en tout cas je pense.

01:35:46 Thierry Plouvier

De l'importance des travaux qu'il y avait à la boulangerie. C'est mon avis personnel, ça ne sera pas dans le compte rendu, mais je voulais simplement dire que le nouveau propriétaire a bien pris conscience de l'état général de l'immeuble, du mauvais état général de l'immeuble que je pourrais ajouter et donc s'engage à faire les travaux. Il est hors de question que la boulangerie reste dans l'état actuel. C'est là-dessus que le propriétaire s'est engagé par écrit et verbalement, parce que je l'ai encore eu au téléphone lundi et mardi au téléphone quand vous avez envoyé la question. Je l'ai appelé pour savoir si, et donc il l'a confirmé par écrit. Donc s'il n'y a pas d'autres questions.

01:36:38 Thierry Plouvier

Questions et informations diverses.

01:36:48 Thierry Plouvier

Céline me chuchote à l'oreille, je n'ai pas tout entendu. Si vous voulez, l'information des. C'est ça d'être un peu dur de la feuille quand on parle doucement. Des informations concernant les élections présidentielles.

01:37:03 Céline Plésant

De l'année prochaine, les dates, on a les dates.

01:37:05 Thierry Plouvier

Si vous voulez les dates. C'est l'année prochaine.

01:37:08 Céline Plésant

18 avril et 2 mai, à savoir qu'il y a la foire à Toul. Le lendemain, c'est la veille.

01:37:19 Céline Plésant

18 avril et 2 mai. Prévoyez-vous dimanche pour la tenue.

01:37:26 Thierry Plouvier

Bureaux ah oui c'est pour le

01:37:27 Céline Plésant

Vous croyez et la prochaine réunion de conseil le 27.

01:37:35 Thierry Plouvier

Septembre, la prochaine réunion de conseil, je vous l'avais donné en terme de date.

01:37:52 Luc Blanchard

Donc le prochain.

01:37:53 Thierry Plouvier

La prochaine réunion de conseil municipal, je vous disais que c'était prévu, c'était déjà calé, le 24 septembre à 19h. Voilà, donc en attendant, je vous souhaite un bon été.

01:38:23 Thierry Plouvier

Plein de bonnes choses, Juliette, je te tiendrai au courant, n'est-ce pas ? Voilà. Et puis, merci à tous. Et toi ? Hop.